



Inscription restaurant scolaire - Année 2026-2027

A retourner à la Mairie du Gué de Velluire avant le lundi 26 juin 2026

Mairie du Gué de Velluire-27 rue de l'église-85770

Tél. : 02.51.52.52.52 - mail : mairie@guedevelluire.fr



INFORMATIONS DE L'ENFANT :

Informations	Détails
Nom :	
Prénom :	
Lieu de naissance :	
Date de naissance :	/ /
Classe :	
Adresse :	
Téléphone	

Fréquentation du restaurant scolaire :

☐ Tous les jours ☐ Certains jours (préciser) : Prévenir par mail 7 jours avant pour commande



RESPONSABLES LÉGAUX

Informations	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal / Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone professionnel		
Portable		
E-mail		
Profession		
Employeur		

Personne à contacter en priorité en cas d'urgence :

☐ Responsable légal 1

☐ Responsable légal 2



INFORMATIONS MÉDICALES

Médecin traitant :

- Nom :
- Téléphone :

Allergies ou régime alimentaire particulier :

.....
.....

Informations complémentaires importantes :

.....
.....



PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone



AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

☐ Autorise les responsables du restaurant scolaire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

☐ N'autorise pas cette prise en charge.



PIÈCES À JOINDRE

☐ Dossier complété et signé

☐ RIB (Obligatoire pour nouvelle inscription ou changement bancaire)

☐ Projet d'Accueil Individualisé (PAI) si nécessaire

☐ Autres documents :



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués dans ce dossier et m'engage à signaler toute modification.

Date : ____ / ____ / ____

Signature des responsables légaux :
Précédée de la mention « Lu et approuvé »



RESTAURATION SCOLAIRE

LE GUE DE VELLUIRE

Année scolaire 2026 – 2027

1 – Présentation du service

Le restaurant scolaire est réservé aux enfants scolarisés au Gué de Velluire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le service de restauration scolaire est un service municipal destiné à accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de convivialité.

La fréquentation de la cantine implique l'acceptation complète du présent règlement.

2 – Tarifs et facturation

Le tarif du repas est fixé à :

- **Enfant : 4 €**

Un relevé d'identité bancaire (RIB) est demandé lors de toute nouvelle inscription ou en cas de changement de coordonnées bancaires.

Le règlement des factures s'effectue uniquement par prélèvement automatique le 5 du mois.

Exemple :

- Repas de septembre → prélèvement le 05 novembre ;
- Repas d'octobre → prélèvement le 05 décembre.

Les familles doivent être à jour de leurs paiements le premier jour de la rentrée scolaire pour bénéficier du service.

A partir de 2 factures impayées, la commune se réserve la possibilité de suspendre temporairement l'accès au restaurant scolaire avec effet immédiat.

3 – Inscriptions

Toute fréquentation du restaurant scolaire nécessite une inscription préalable obligatoire.

L'inscription implique :

- L'acceptation du présent règlement ;
- La transmission des documents demandés ;

- Le règlement des factures antérieures.

Sans cela, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Toute modification en cours d'année (coordonnées, situation familiale, régime alimentaire, allergies...) devra être signalée à la mairie dans les meilleurs délais.

4 – Fonctionnement du service

Les enfants fréquentant la cantine scolaire sont placés sous la responsabilité de la commune pendant toute la durée du service.

Le personnel communal assure :

- Le déplacement des enfants entre l'école et la cantine ;
- L'encadrement et la surveillance pendant le repas ;
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- L'accompagnement éducatif lié à la vie collective.

Les menus sont disponibles sur <https://www.radislatoque.fr/>

Les repas sont confectionnés par la Société Restoria de Bournezeau (85)

5 – Absences

Pour toutes absences imprévue (maladie...), les parents doivent informer immédiatement la mairie en téléphonant au 02.51.52.52 ou par mail mairie@guédevelluire.fr

Attention, le 1^{er} jour d'absence sera obligatoirement facturé.

Concernant les absences prévues, merci de respecter un délai de prévenance de 7 jours ouvrés afin de pouvoir modifier les commandes sur Restoria.

Nous vous rappelons que les enseignantes et la direction de l'école ne sont pas concernés par le service de restauration et qu'il est obligatoire de se rapprocher de la Mairie pour toutes absences ou questions.

6 – Vie collective et comportement

La cantine est un lieu de vie collective qui nécessite respect, politesse et écoute.

Les enfants doivent :

- Respecter le personnel communal et leurs camarades ;
- Adopter un comportement calme et respectueux ;
- S'engager à goûter les aliments proposés ;
- Respecter les locaux, le matériel et la nourriture ;
- Suivre les consignes données par les adultes encadrants.

Tout comportement inadapté pourra entraîner des mesures disciplinaires conformément au présent règlement.

7 – Allergies, santé et médicaments

Médicaments

Le personnel communal n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants, sauf dans le cadre d'un protocole médical officiellement établi.

Allergies et régimes particuliers

Toute allergie alimentaire ou problème de santé nécessitant une attention particulière doit être signalé dès l'inscription.

Les enfants concernés devront obligatoirement bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** établi avec :

- La famille ;
- Le médecin scolaire ;
- Le médecin traitant si nécessaire ;
- La direction de l'école ;
- La commune.

Dans l'attente de la mise en place du PAI, un panier repas fourni par la famille pourra être demandé.

Un tarif spécifique de **2 €** pourra être appliqué pour l'accueil de l'enfant avec panier repas.

En l'absence de PAI dans un délai de deux mois suivant le signalement de l'allergie, la commune pourra suspendre l'accueil de l'enfant au restaurant scolaire.

Le personnel encadrant est autorisé, en cas d'urgence, à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des enfants et à solliciter les services de secours compétents.

8 – Règles d'hygiène

Afin de garantir la sécurité alimentaire, le bien-être de tous et le respect des règles de vie collective, chaque enfant fréquentant la cantine scolaire doit respecter les consignes d'hygiène suivantes.

Obligations des parents

Les parents s'engagent à :

- Fournir une serviette de table propre et marquée au nom de l'enfant si celle-ci est demandée par l'établissement ;
- Veiller à ce que l'enfant arrive à la cantine dans un état de propreté correct et avec une tenue adaptée ;
- Signaler toute allergie alimentaire, régime particulier ou problème de santé nécessitant une attention spécifique ;
- Sensibiliser leur enfant au respect des règles d'hygiène et de vie collective.

Obligations des enfants

Les enfants doivent :

- Se laver soigneusement les mains avant et après le repas ;

- Adopter une tenue et un comportement propres et respectueux pendant le repas
- Attacher les cheveux longs afin d'éviter tout risque lié à l'hygiène alimentaire ;
- Utiliser correctement leur serviette de table ;
- Éviter de jouer avec la nourriture ou les couverts ;
- Respecter les consignes du personnel de cantine concernant l'hygiène et la sécurité.

Le non-respect répété de ces règles pourra entraîner un rappel au règlement et, si nécessaire, des mesures adaptées décidées par la commune.

8 – Discipline et sanctions

Comportements constatés	Mesures appliquées
Comportement bruyant, refus d'obéissance, remarques déplacées, jeu avec la nourriture	Rappel au règlement puis avertissement
Répétition des comportements inadaptés	3e avertissement : exclusion d'une journée
Comportement irrespectueux ou dégradation mineure	Exclusion temporaire de 1 à 4 jours
Violence physique, insultes graves, vol ou dégradation importante	Exclusion temporaire prolongée ou exclusion définitive
Récidive d'actes graves	Exclusion définitive

Les familles seront informées de toute sanction prise par la commune par courrier.

Avant toute exclusion définitive, un échange avec la famille pourra être organisé.

9 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le dossier d'inscription sont destinées exclusivement à la gestion du service de restauration scolaire.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD), les familles disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Toute demande peut être adressée à la mairie du Gué de Velluire.

10 – Acceptation du règlement

Le présent règlement devra être signé par les enfants et parents ou représentants légaux lors de l'inscription.

La signature du dossier vaut acceptation complète du présent règlement.

Coupon ci-joint à retourner complété et signé avec la fiche d'inscription

à la Mairie du Gué de Velluire

avant le lundi 26 juin 2026

A retourner complété et signé avec la fiche d'inscription

à la Mairie du Gué de Velluire

avant le lundi 26 juin 2026

Nom - Prénom du responsable légal de l'enfant

Je soussigné.....

M'engage à respecter le présent règlement et m'engage à en informer mon enfant.

Le :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature des parents :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de LE GUE DE VELLUIRE pour la gestion de la cantine communale. Ce traitement est basé sur l'exécution du service public (cf. outil MADIS dans la fiche liée au traitement).

L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la bonne prise en compte de l'inscription.

Elles sont conservées pendant une durée de 1 an et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées du secrétariat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail ou par courrier à l'adresse suivante : mairie@guedevelluire.fr ou Mairie : 27 rue de l'église 85770 LE GUE DE VELLUIRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'une preuve d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpo@ecollectivites.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

